

L'avenir de l'eau, ne pas tricher !

Se faisant l'écho de l'actualité de cet été, ce numéro "Au fil de la Rance" a retenu l'eau comme thème central

L'eau, « un univers dans l'univers » nous dit Eric Orsenna, est intimement liée à tous les mécanismes vitaux et se recycle naturellement indéfiniment. Elle donne la vie, mais les pollutions qu'elle entraîne, accumule, dissout, concentre au cours de son recyclage permanent, peuvent aussi donner la mort et hypothèquent l'avenir de nos enfants. N'en minimisons pas les effets. Avec l'eau, on ne peut pas tricher, c'est la vie qui est en cause. Les algues vertes, en faisant, hélas, trop souvent la une de l'actualité cet été, nous l'ont tristement démontré.

Trop longtemps minimisé et combattu par des solutions essentiellement curatives, le phénomène des marées vertes s'amplifie depuis plus de 20 ans et est devenu un véritable fléau. Les événements survenus récem-



Rassemblement du 27 septembre à Hillion

ment, ont révélé la gravité des risques encourus non seulement par l'environnement mais aussi par l'homme. Voulant manifester la volonté que des solutions durables soient mises en œuvre pour éliminer ce fléau, Rance-Environnement s'est associée au Collectif Urgence Marées Vertes et aux 4000 personnes qui se sont rassemblées dimanche 27 septembre à Hillion.

Que trouverez-vous dans ce numéro ?

Comment est gérée l'eau ? Un tableau nous aide à situer les différentes instances qui interviennent pour définir et mettre en œuvre la politique de l'eau de l'Europe jusqu'à la Rance.

Comment enrayer le phénomène des marées vertes ? Dans un rapport qui vient d'être publié, le Conseil Scientifique de l'Environnement de Bretagne fait

l'analyse de la situation et donne des orientations pour agir efficacement sur les causes.

Au-delà de ces informations, que faisons-nous localement pour l'eau et ses usages ?

Nous vous présentons trois actions en cours actuellement, auxquelles nous participons :

- Breizh Bocage,
- Jardiner au naturel, ça coule de source,
- La préservation des seiches et des coquilles St-Jacques en Rance.

Enfin, parlant de l'eau, nous ne pouvons pas passer sous silence les dégradations des usages

maritimes de l'estuaire de la Rance. Cet été, les grandes marées ont mis une nouvelle fois en évidence la progression galopante de l'envasement, et, sur les vasières, les algues vertes se sont développées allègrement, moins spectaculairement qu'à Hillion heureusement, mais faisant progresser les herbues et la poldérisation des berges et des anses. Quelques photos en témoignent.

Germaine Guillou

Algues vertes à Mordreuc (30 août 2009)



LES INSTANCES DE LA POLITIQUE DE L'EAU

Echelle territoriale	Instance de décision	Texte de référence	Objectifs
Niveau européen	Commission européenne et Parlement européen	Directive cadre sur l'eau	Atteindre le bon état écologique des eaux en 2015 et harmoniser les politiques de l'eau sur des bases objectives et comparables à l'échelle européenne.
Niveau national	Ministère de l'écologie et de l'environnement	Code de l'environnement	L'eau fait partie du patrimoine commun à la nation. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource dans le respect des équilibres naturels sont d'intérêt général.
Bassin Loire-Bretagne (agence de l'eau)	Comité de bassin	SDAGE	Le projet de SDAGE 2009 retient 15 orientations principales déclinées en 4 rubriques : <ul style="list-style-type: none"> • Préservation de la qualité de l'eau et des systèmes aquatiques • Protection du patrimoine remarquable • Gestion des crues et des inondations • Gestion collective d'un bien commun
Unité hydrographique cohérente (bassin versant)	Commission locale de l'eau CLE	SAGE (1)	Les SAGES doivent être compatibles ou rendus compatibles avec le SDAGE. Leurs fonctions principales sont de : <ul style="list-style-type: none"> • Fixer des objectifs quantitatifs et qualitatifs à atteindre dans un délai donné • Poser des règles afin de répartir l'eau entre les différents usages • Identifier et protéger les milieux aquatiques sensibles • Définir des actions de protection de l'eau et de lutte contre les inondations
Sous-bassin	Collectivités, associations, acteurs socio-économiques	Programme d'actions (2)	Mettre en œuvre des actions concrètes afin de répondre aux grandes orientations établies par le SAGE s'il existe, par exemple : <ul style="list-style-type: none"> Breizh Bocage • Jardiner au naturel • Inventaire des zones humides Mise en place et suivi des indicateurs de qualité de l'eau

(1) La Rance dépend du SAGE Rance-Frémur-Baie de Beausais. (2) COEUR Emeraude a pris en charge le programme d'actions sur le territoire Rance Aval, le "Contrat territorial Rance Aval".

D'après Eau et Rivières - N° 149 automne 2009

BREIZH BOCAGE

Un démarrage réussi

Le programme Breizh Bocage a pour objectif la reconstitution du bocage breton contribuant principalement à l'amélioration de la qualité des eaux et à la réduction de l'envasement de nos cours d'eaux.

Il faut en effet déplorer qu'au-delà des arrachages massifs dus au remembrement des années 60, la diminution du bocage breton se poursuit ces dernières années au rythme de 1% par an !

Après une analyse globale du territoire Rance aval en 2008 afin de définir les priorités d'action (volet 1), l'opération s'est poursuivie en 2009 par l'élaboration du projet de plantations (volet 2). Elle a débuté par la Communauté de communes de la Côte d'Emeraude (Le Minihic, Pleurtuit, St Briac, St Lunaire, La Richardais). Chaque agriculteur a donc été contacté individuellement par Cédric Jamet de COEUR pour présentation de l'intérêt de cette démarche. Il a été assisté par Christiane Alibert de la Faur et Jean-Louis Penot de Rance - Environnement pour les propriétaires non exploitants.

Il est à noter que l'opération Breizh Bocage étant financée à 40% par l'Europe, 40% par la Région Bretagne les 20% restants par la Communauté de communes de la Côte d'Emeraude, le coût est donc entièrement gratuit pour les bénéficiaires.

Un recensement exhaustif des haies existantes des 5 communes est également en cours de réalisa-

tion. Ce travail important qui prend en compte l'âge, la variété des arbres, leur état sanitaire permettra aux communes qui le souhaitent de classer et donc de protéger leur

Le résultat de cette première année est satisfaisant puisque plus de 12 km de création et 2.5 km de regarnissage de haies ont été enregistrés.



Une haie récente protège la réserve d'eau potable du Bois Joli en bord de Frémur

patrimoine bocager. A cette occasion, la création de 72 km de haies a été notée comme souhaitable pour l'objectif visé, en particulier sur Pleurtuit qui a subi un remembrement massif. La carte réalisée révèle également d'anciens chemins « oubliés » afin éventuellement de les réhabiliter.

Une plantation "témoin" de 1125 m aura lieu dès cet hiver 2009 sur la commune de Pleurtuit, à proximité du Frémur et de l'usine de production d'eau potable du Bois Joli ; son rôle de prévention de l'érosion contribuera à la reconquête de la qualité de l'eau. Un affichage sur la route de Ploubalay à Dinard donnera

des informations sur le programme Breizh Bocage.

L'opération n'est pas close sur la communauté de communes de la côte d'Emeraude, le solde des plantations se fera l'hiver 2010, mais les personnes intéressées pourront profiter du programme jusqu'en 2013.

Dès l'automne 2009, le programme sera lancé par COEUR sur les communes de St Malo, St Jouan et St Père. Le territoire étant constitué essentiellement de cultures maraîchères, il sera proposé en priorité la création de talus sans plantation. Puis en 2010, le programme Breizh Bocage s'appliquera aux communes de la Communauté Rance-Frémur (Langrolay, Pleslin-Trigavou, Plouer, Trémereuc). Les présentations et contacts débiteront début 2010 avec COEUR comme maître d'oeuvre.

Toujours en 2010, les 15 communes de la Communauté Frémur-Baie de Beausais seront prises en compte par l'Association Frémur Baie de Beausais.

Le programme se poursuivra jusqu'en 2012 dans l'ensemble du bassin Rance Aval.

Jean-Louis Penot

Pour tout renseignement complémentaire : Cédric Jamet COEUR Tél. 02 96 87 16 50

MARÉES VERTES

Le Conseil Scientifique de l'Environnement de Bretagne se prononce !

Voici les grandes lignes de son communiqué publié en septembre 2009*

A l'origine de la prolifération alarmante des algues vertes sur les côtes nord de la Bretagne, il y a des dysfonctionnements environnementaux consécutifs à des apports excessifs de nutriments. Ce phénomène est bien connu scientifiquement depuis une vingtaine d'années.

lable des fondements scientifiques et techniques afin de ne pas risquer d'accroître le phénomène.

Le communiqué confirme la toxicité des gaz émis par la putréfaction des algues vertes. Les gaz identifiés sont principalement du méthane, de l'ammoniac, du sulfure d'hydrogène et du méthane

qui fixe un objectif « de réduction de 40% de tous les flux de nutriments provenant de toutes les sources dans tous les bassins situés en zone vulnérable et possédant une façade soumise à eutrophisation » pour la période 2012-2014.

Néanmoins, ces objectifs étant insuffisants et incohérents, la crainte demeure de voir les études, les enquêtes, les décisions juridiques et les divers plans s'accumuler progressivement sans réel changement. Il est nécessaire, selon le CSEB, « de rechercher des mécanismes plus adaptés aux compétences respectives des différentes autorités publiques ».

Sur le plan économique, les implications sont multiples. Il s'agit tout aussi bien de la politique agricole mise en œuvre en Bretagne que de la vocation touristique et résidentielle de la région. Il s'agit aussi du montant des aides publiques investies pour la maîtrise des pollutions agricoles, ou encore du principe pollueur/payer peu ou mal appliqué à l'agriculture : « l'ordre de grandeur cumulé des aides publiques investies en Bretagne pour la maîtrise des pollutions agricoles est plus proche du milliard d'euros que de la centaine de millions d'euros. »

« Modifier le comportement des producteurs et amener l'agriculture bretonne sur la voie du développement durable », mettre en œuvre une nouvelle politique agricole et définir des normes cohérentes et pertinentes dans un cadre juridique approprié, c'est à ces conditions que la question des marées vertes pourra trouver une issue favorable.

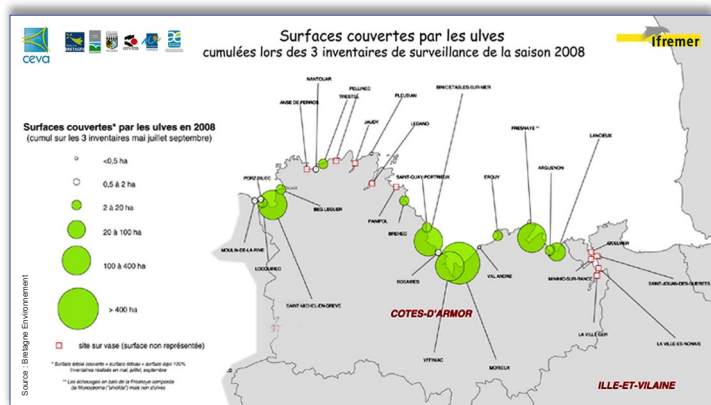
Didier SIMONOT

Le Conseil Scientifique de l'Environnement de Bretagne (CSEB) a été créé en mai 1993 par le Conseil Régional.

Il se compose de 24 membres. Le président est Pierre Aurusseau et la vice-présidente est Annie Cudennec.

Il donne, en toute indépendance, des avis scientifiques sur les grands axes de la politique de l'environnement en Bretagne ainsi que sur des questions ou des dossiers relatifs à l'environnement et d'intérêt régional manifeste.

Plus d'info : www.cseb-bretagne.fr



La constitution d'une marée verte sur un site nécessite trois conditions remplies simultanément : des flux d'azote importants, un estuaire étendu et plat, un confinement hydrodynamique des eaux.

Le rôle de l'azote et des nitrates issus des bassins versants (majoritairement en provenance du lessivage des terres agricoles) est prépondérant. L'azote est l'élément nutritif qui contrôle l'intensité des marées vertes en Bretagne où les fuites d'azote des bassins versants sont de 3 à 5 fois supérieures à la normale.

Le phosphore est aussi un élément nécessaire au développement des algues vertes. Or, près des 2/3 du phosphore est d'origine métabolique (évacué dans les excréments). Ce qui signifie que dans une région d'élevage comme la Bretagne plus de 70% du phosphore qui circule dans le réseau hydrographique est d'origine agricole.

Au vu de ce constat et de l'identification des principales causes (azote, nitrates, phosphore), il y a lieu « bien évidemment de privilégier les actions préventives à la source sur le facteur azote et non les actions curatives », actions curatives telles que le ramassage en mer qui devraient, si elles étaient entreprises, faire l'objet d'une vérification préa-

nethiol. Certains composés soufrés produisent des odeurs de putréfaction (œufs ou choux pourris) qu'il ne faut cependant pas confondre avec le sulfure d'hydrogène. Si l'ammoniac est un irritant des voies respiratoires, la dangerosité actuelle et principale est le fait de la présence d'hydrogène sulfuré, puissant toxique qui bloque la respiration cellulaire. Il y a donc des précautions à prendre (protections respiratoires) à proximité des algues en putréfaction.

Le CSEB analyse ensuite les moyens de traitement de ce phénomène sous les aspects, juridique et économique. Ces moyens apparaissent complexes et bien peu efficaces au regard des résultats obtenus car bien que connu depuis les années 80, le phénomène continue de s'accroître.

Aujourd'hui, pour faire face à l'exaspération des populations concernées le gouvernement lance un nouveau plan d'action « algues vertes » qui devra : « analyser l'ampleur du phénomène des marées vertes et des risques associés..., améliorer la collecte d'algues y compris en mer et leur valorisation et identifier les mesures nécessaires pour prévenir la formation des algues vertes ».

Ce plan d'action fait suite au Grenelle de la mer (juillet 2009)

Les seiches et coquilles Saint Jacques en Rance

Le 18 février 2009 à la mairie de Langrolay sur Rance, une réunion débat était organisée par François Lang, conseiller technique de CŒUR pour faire le bilan des opérations de réensemencement des coquilles Saint Jacques et protection des pontes des seiches dans le bassin maritime de la Rance.

De nombreux élus, maires ou représentants des Affaires Maritimes, comités des pêches, Présidents des clubs de plongée locaux, pêcheurs professionnels, plongeurs, plongeurs apnéistes, la Faur, Rance-Environnement étaient présents (environ 30 personnes).

SEICHES

Depuis 2 à 3 ans, tous les essais pour la protection des pontes n'ont pu arriver à terme à cause du vandalisme, vol de matériel, bouées, filets... Pour 2009, l'objectif est donc de trouver des zones moins accessibles aux pillards. Malgré ce vandalisme, l'analyse des échantillons prélevés est très encourageante.

COQUILLES SAINT JACQUES

Depuis 2000, 3 licences de plongée ont été accordées à des plongeurs professionnels pour l'Ille et Vilaine à raison de 100 kg par jour et par homme avec un quota annuel de 6 tonnes par personne. En 2007, 2 nouvelles licences ont été accordées à des professionnels des Cotes d'Armor avec les mêmes tonnages.

Pour les apnéistes ayant obtenu l'autorisation des Affaires Maritimes la limite est de 30 coquilles par jour comme pour les pêcheurs à pied qui doivent souvent se contenter de coquilles vides...

La taille ayant été ramenée de 11,5 cm à 10,2 cm. Les participants ont demandé à l'unanimité de revenir à la taille de 11,5 cm. Mais cela nécessite un arrêté ministériel.

Les participants se sont aussi prononcés pour ramener la prise journalière des apnéistes à 15 coquilles en raison du braconnage. Le groupe a également préconisé un inventaire du gisement par l'Ifremer

Pour information, jusqu'à présent les contrôles effectués par les Affaires Maritimes ou la Gendarmerie Maritime n'ont pas donné lieu à des sanctions.

Michel Coquart

*Tous les détails sur le site : http://www.cseb-bretagne.fr/index.php?option=com_repository&Itemid=28&func=fileinfo&id=58

Jardiner au naturel, ça coule de source !

Les dangers des pesticides sont réels : 1 g de pesticides peut polluer 10 km de fossé. Il faut donc réduire leur utilisation au strict nécessaire.

En Bretagne 80% des eaux destinées à la consommation sont puisées en surface. Elles sont donc particulièrement sensibles à la pollution par les produits phytosanitaires (désherbants et pesticides).

Les jardineries s'engagent sur une charte : "Jardiner au naturel, ça coule de source !".

Le développement de l'agriculture intensive s'est accompagné par celui des produits phytosanitaires que l'on retrouve inexorablement dans nos cours d'eau en quantité tellement alarmante que des captages d'eau potable doivent être fermés⁽¹⁾. Nous pouvons qualifier ces produits de pesticides. Réduire leur utilisation est donc devenu une question de santé publique.

Les fédérations paysannes conseillent les agriculteurs dans ce sens, mais les particuliers et jardiniers amateurs sont également concernés. Les associations de consommateurs, de protection de l'environnement, les collectivités locales, les SAGE de Bretagne ont proposé d'établir avec les distributeurs de pesticides aux particuliers – jardineries, magasins de bricolage, coopératives agricoles – un partenariat afin d'informer les utilisateurs sur les dangers de ces produits et de

leur proposer des solutions alternatives naturelles, sans produits chimiques.

L'opération qui a débuté en 2005 dans la région Rennaise va être mise en place fin 2009 début 2010 dans les bassins Rance, Guinefort, Frémur avec Xavier Laurent de COEUR comme coordinateur. Ce partenariat se concrétisera par la signature d'une charte entre les jardineries, les pouvoirs publics, les associations. Après formation, les vendeurs des jardineries conseilleront les consommateurs, des documents d'information seront distribués, basés sur des gestes simples mais respectant la nature. L'accent sera mis sur la prévention, le renforcement de la fertilité du sol et de la résistance des plantes : vous trouverez ci-dessous quelques exemples.

Rance-Environnement et La Faur se sont engagées à participer concrètement aux différentes phases de l'opération. Nous pourrions également tous participer fin mars 2010 à la manifestation "une semaine sans pesticides" puis appliquer ce principe tout au long de l'année.

Jean-Louis Penot

(1) 24 molécules différentes ont été trouvées dans la retenue d'eau potable de Rophémel en 2008 !

Jardiner au naturel, il suffit de s'y mettre !

Les techniques de "Jardiner au naturel" sont simples à mettre en oeuvre et respectent l'équilibre de la nature.

● Pour éviter les désherbants

- Utilisons les outils manuels de jardinage, les différents paillis, les plantes couvre sol et engrais vert.
- Désherbons à l'eau bouillante : terrasse, entrée de garage, allée pavée.
- Couvrons la terre, ne la laissons pas à nu : la terre nue et riche du potager est le terrain idéal pour le développement des herbes indésirables.



● Eviter les maladies et les ravageurs

- Apporter du compost ou du fumier de préférence à la surface du sol entre les rangs de légumes. Les vers de terre le mélangeront à la terre.
- Renforcer la résistance des plantes : décoction de purin d'ortie, de consoude, et traitements avec de la bouillie bordelaise, du soufre.
- Penser à la rotation des cultures.
- Se faire aider par les auxiliaires utiles au jardin : les coccinelles, les mésanges et autres oiseaux, les hérissons, les crapauds, les chauve-souris. Ils s'installent naturellement dans le jardin, si vous savez leur aménager des habitats : haies, fleurs, nichoirs, arbres, mangeoires.

● La pelouse

- Pour éviter les mauvaises herbes, tondre haut (6 à 8 cm)
- Pour éviter la mousse, décompacter et aérer le sol avec un scarificateur de préférence en fin d'été.
- Eviter les engrais désherbants car ils migrent vers les ressources en eau.

Christiane Terrière
et Nicole Bougeard

● Pour nourrir le sol

Le compost apporte les éléments fertilisants. Composter consiste à laisser se décomposer naturellement les déchets du jardin et de la cuisine, soit dans un composteur, soit en tas à l'air libre. En un peu plus de 6 mois, les vers, les bactéries et les micro-organismes du sol transforment les déchets en compost, c'est-à-dire en engrais organique fertile, riche en humus.

● Arroser sans gaspiller

- Récupérer l'eau de pluie.
- Pailler le sol au pied des plantes pour garder l'humidité (feuilles mortes, écorces, tontes de pelouse sans graines, broyage de petites tailles de haies, fougères, paille de céréales).

Envasement de la Rance



Nous sommes entre Saint Père Marc en Poulet et Saint Jouan des Guérets, dans une zone protégée par la presqu'île de Saint Suliac où autrefois se situaient des salines. L'accès à la grève était aisé, y compris pour la baignade comme le montre la photo ancienne du pont de la Couaille.



Aujourd'hui, il faut chercher le passage entre les herbus et les vasières.



Quant au moulin du Boschet, qui était déjà en service en 1542, et a moulu du grain jusqu'en 1980, aujourd'hui, il est pris dans la vase.

Adhérez à Rance-Environnement

Cotisation familiale : 15 €

Cotisation individuelle : 10 €

Nom et prénom :

Adresse :

Tél : Email :

Je souhaite adhérer à Rance-Environnement

(Bulletin à retourner à Marie BRIAND, Trésorière, La Ville Abel 22690 Pleudihen-sur-Rance)



**RANCE
ENVIRONNEMENT**

Association loi 1901
Siège social : Mairie -
22690 Pleudihen-sur-Rance
rance-environnement@orange.fr
Agréée DIREN